

Accueil

dimanche 25 janvier 2026

La CNL agit pour le respect et la défense des droits des locataires, des copropriétaires, et des consommateurs.

Nous vous aidons à créer votre amicale de quartier.

Avoir un logement digne est un droit !

La CNL, Pour qui ? Comment ?

Vos questions

Comment la CNL répond à vos questions

Testez vos connaissances sur vos droits au logement

Locataires, consommateurs, ceci vous concerne

Locataires, consommateurs, ceci vous concerne

samedi 17 janvier 2026

Livret A : la double peine pour les petits épargnants et les locataires

COMMUNIQUE DE PRESSE 05/09/2024 L'annonce par le gouvernement de la baisse du taux du Livret...

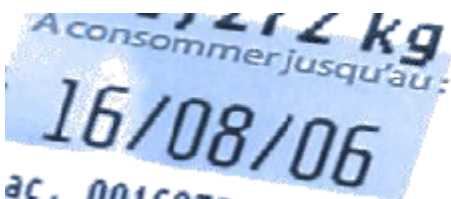


2026

jeudi 27 novembre 2025

Date limite de consommation

L'UROC vous informe Date limite de consommation (DLC), date de durabilité minimale (DDM) ...



2025

jeudi 27 novembre 2025

La CNL dit halte à la démagogie et au mépris social !

COMMUNIQUE DE PRESSE Montreuil le 17 novembre À peine nommé ministre du Logement, Vincent Jeanbrun...

2025



jeudi 27 novembre 2025

PFAS : les résultats de l'enquête inédite de l'Anses

L'UROC vous informe L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) publie une compilation des données sur...

2025



lundi 17 novembre 2025

Mieux connaître pour mieux agir

L'UROC vous informe Les politiques publiques de santé environnementale - Mieux connaître pour mieux...



2025

D'autres informations peuvent vous intéresser !

Avantage d'être adhérent

Avantage d'être adhérent

La CNL est à l'écoute de tous les habitants et les consommateurs, les renseigne, répond à leurs questions et les conseille.

Tout ce travail est réalisé gratuitement par des bénévoles qui ont été formés.

En étant adhérent, vous bénéficiez d'un suivi plus profond, de multiples avantages et d'accompagnements juridiques gratuits.

Adhérer c'est aussi la possibilité de participer aux événements, aux projets et à la prise de décisions

Découvrez nos services !

En savoir plus sur l'adhésion



Devenir adhérent
C'est aussi être membre de la 1ère association de France pour la défense des droits des habitants et des consommateurs

vosre adhésion vous donne le droit :

- A la carte de membre CNL
- D'être reconnu et écouté par votre bailleur
- Aux aides et Conseils juridiques
- A la revue gratuite de "Logement et Famille"
- Aux formations animées dans nos locaux
- De participer en tant que bénévole à nos activités
- De devenir responsable d'un pôle d'activités
- De pouvoir créer votre amicale de quartier
- Et bien d'autres...

Création d'amicale

Créez votre amicale

Une Amicale CNL est une association locale de locataires affiliée à la Confédération Nationale du Logement (CNL).

L'amicale est déclarée et dépend de la fédération de son département. Les membres d'une amicale, sont reconnus et écoutés par leur bailleur. Ils sont formés pour résoudre les problèmes de leurs voisins, les accompagner dans leurs démarches et défendre leurs droits en cas de litiges.

Chaque personnes adhérente à l'amicale, peut avoir un rôle ou un statut particulier, comme :

- Administrateur au comité d'administration du bailleur,
- siéger au conseil de concertation locatif,
- et pour l'amicale, être administrateur, secrétaire, trésorier ou président.



En savoir plus sur la création d'amicale

Propriétaires, bailleurs : Leurs obligations légales ?

□ Propriétaires, bailleurs : Leurs obligations légales ?

Louer un logement ne se résume pas à encaisser un loyer. La loi protège les locataires en imposant des règles strictes au bailleur. Voici l'essentiel à retenir :

- **Un logement décent** : Sécurité électrique, absence de nuisibles et performance énergétique (les "passoires thermiques" classées G seront interdites dès 2025).
- **Entretien & Travaux** : Le propriétaire paye le "gros" (chaudière, toiture, volets, fenêtres). Le locataire s'occupe de l'entretien courant.
- **Respect de la vie privée** : Une fois le bail signé, le propriétaire n'a plus le droit d'entrer chez vous sans votre accord écrit.
- **Loyers encadrés** : Pas d'augmentation "à la tête du client". Elle doit suivre l'indice officiel (IRL) et être prévue dans le contrat.
- **Caution (Dépôt de garantie)** : Elle doit vous être rendue sous **1 mois** si l'état des lieux est conforme.

Election des représentants de locataires

Elections des représentants de locataires

□ **Donnez-nous le pouvoir de vous défendre**

Nos représentants de locataires élus ont le pouvoir de faire respecter vos droits, de vous conseiller, d'agir en votre nom, de vous former et de vous informer.

A partir de septembre 2026, vous pourrez renouveler la mission des représentants de locataires et leur donner le pouvoir de continuer à vous défendre.

Je voterai CNL

_____ *En savoir plus* _____

Consommation

Consommation



Pour vous informer sur les produits qui font l'objet d'un rappel, ou sur

une éventuelle alerte sanitaire, **vous pouvez consulter le site RappelConso.**

Être vigilant dans le domaine de la consommation est essentiel pour protéger vos droits en tant que consommateur et pour faire des choix éclairés.





Voici quelques conseils pour vous aider à rester vigilant :

1. **Informez-vous** : Renseignez-vous sur vos droits en tant que consommateur. Familiarisez-vous avec les lois et réglementations qui protègent les consommateurs.
2. **Comparez les prix** : Avant d'acheter, comparez les prix de différents magasins ou sites en ligne. Utilisez des comparateurs de prix pour vous assurer d'obtenir la meilleure offre.
3. **Lisez les avis** : Consultez les avis et les évaluations des produits ou services que vous envisagez d'acheter. Cela peut vous donner une idée de la qualité et de la satisfaction des autres consommateurs.
4. **Vérifiez les étiquettes** : Lisez attentivement les étiquettes des produits, y compris les ingrédients, les instructions d'utilisation et les informations sur la provenance. Cela vous aide à faire des choix plus sains et responsables.
5. **Soyez prudent avec les promotions** : Méfiez-vous des offres trop alléchantes. Parfois, les promotions peuvent masquer des produits de moindre qualité ou des conditions cachées.

6. **Conservez vos reçus** : Gardez une trace de vos achats, y compris les reçus et les garanties. Cela peut être utile en cas de retour ou de réclamation.
7. **Utilisez des moyens de paiement sécurisés** : Privilégiez les méthodes de paiement sécurisées, comme les cartes de crédit ou les services de paiement en ligne, qui offrent une protection contre la fraude.
8. **Évitez les achats impulsifs** : Prenez le temps de réfléchir avant d'acheter. Établissez une liste de courses et respectez-la pour éviter les achats non planifiés.
9. **Signalez les abus** : Si vous rencontrez des pratiques commerciales trompeuses ou des produits défectueux, signalez-les aux autorités compétentes ou aux associations de consommateurs.
10. **Éduquez-vous sur la consommation responsable** : Informez-vous sur les enjeux liés à la consommation durable, comme l'impact environnemental des produits et l'éthique des entreprises.